



**ORDONNANCE N° 20/038 DU 02 MAI 2020 PORTANT
NOMINATION DANS LA CATEGORIE DES OFFICIERS GENERAUX
DES FORCES ARMÉES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO**

Le Président de la République ;

Vu la Constitution, telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 69, 79, 81 et 191 ;

Vu la Loi Organique n° 11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des Forces Armées, spécialement en son article 9 ;

Vu la Loi n° 12/001 du 27 juin 2012 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Défense, spécialement en son article 3 ;

Vu la Loi n° 13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 1, 2, 3, 60, 62, 164 et 167 ;

Vu l'Ordonnance n° 10/047 du 23 juin 2010 instituant le port des grades et insignes distinctifs au sein des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 1, 2 et 3 ;

Vu l'Ordonnance n°19/056 du 20 mai 2019 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°19/077 du 26 Août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°20/016 du 27 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Gouvernement ;

Le Conseil Supérieur de la Défense entendu ;

ORDONNE

Article 1^{er} :

Sont nommés au grade de **Lieutenant-Général** des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, les Officiers Généraux dont les noms, post-noms, prénoms et matricules suivent :

- | | | |
|---|--------------------------------------|---------------------------|
| 1 | AGURU MAMBA Maurice | : 1-50-68-08856-89 |
| 2 | NUMBI NGOIE Enock | : 1-50-72-86880-00 |
| 3 | MUTOMBO KATALAY Tiende Joseph | : 1-54-77-38314-09 |
| 4 | MUSHALE TSHITAMBA Léon | : 1-55-77-32736-36 |

Article 2 :

Est nommé au grade de **Général-Major des Forces Armées de la République Démocratique du Congo**, l'Officier Général dont les nom, post-nom, prénom et matricule suivent :

ILUNGA KAPAMBU Constantin : 1-54-77-14247-95

Article 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 4 :

Le Premier Ministre et le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance, qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 02 Mai 2020.

Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA
Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 02 mai 2020

Le Cabinet du Président de la République

Prof. Dr. Désiré-Cashmir KOLONGELE EBERANDE
Directeur de Cabinet Adjoint

